

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Prêt d'œuvre du musée Bernard d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais - Exposition « Savary de Mauléon »

Décision D-2024-050

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président selon laquelle le conseil a délégué au Président les « Prêts, mises à disposition, conclusions et révisions du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans » ;
- **Considérant** la proposition du Musée Bernard d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le prêt par le Musée Bernard d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais (79) auprès du service dépositaire Musées-Agglo2B d'un épervier naturalisé.

ARTICLE 2 : Les conditions de prêt sont les suivantes :

- Prêt à titre gracieux,
- Pour une durée du 25 avril 2024 au 10 janvier 2026
- Pour une présentation au Musée L'Abbaye, à Mauléon, placé sous alarme.
- Pour une valeur d'assurance de 300 €
- Transport assuré par le service emprunteur
- Modalités de communication sur le cartel 'Collection du Musée Bernard d'Agesci – Niort Agglo'.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 27/02/2024

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le - 5 MARS 2024

Notifié ou publié le - 5 MARS 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

